



MAIRIE
6 rue de l'Hôpital 33420 RAUZAN
05.57.84.13.04
accueil@villederauzan.fr

ARRÊTÉS

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le 24 MARS 2026

ID : 033-213303506-20260323-2026AR43-AI

2026 – AR43

Délégation de signature dans les fonctions d'officier d'état civil à un agent titulaire

Mme Alexandra DEPOUTOT

Grade Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe

Le Maire de RAUZAN,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-19 ;

Vu l'article R2122-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté en date du 21/10/2022, fixant la dernière situation de Mme Alexandra DEPOUTOT, Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe, au 7^{ème} échelon, indice brut 416, indice majoré 377, sans ancienneté, occupant l'emploi permanent d'adjoint administratif Principal de 2^{ème} classe ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'Etat Civil, il est nécessaire de prévoir une délégation de signature à Mme Alexandra DEPOUTOT fonctionnaire territorial.

ARRETE

Article 1 : Mme Alexandra DEPOUTOT agent titulaire exerçant l'emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe née le 16/10/1973, est déléguée pour une durée de 7 ans sous notre surveillance et notre responsabilité, dans les fonctions d'officier d'état civil.

Article 2 : A ce titre, Mme Alexandra DEPOUTOT sera chargée :

- de la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants naturels, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant naturel, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation,